

COMMUNE DE MARQUETTE-lez-LILLE

CONSEIL MUNICIPAL : Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille dix-neuf, le 16 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Marquette-lez-Lille s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean DELEBARRE, Maire de la Commune, au lieu habituel des séances, après convocation légale adressée le 10 Décembre 2019, et affichage de cette dernière ledit jour.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Etaient présents :

Mr DELEBARRE, Maire

Mr BEADES, Mme DEPRICK, Mr LEGRAND, Mr BAUDRY, Mr DEPLANQUE, Mr DUTHOIT, Adjoints,

Mme PRIEM, Mme GUILBERT, Mr BILLAU, Mr CAILLAUX, Mr PRETKOWSKI, Mme COLLET, Mme DERISQUEBOURG, Mme CHANDELIER, Mr ANDRAL, Mme ALLOUCHERY, Mme LELIEVRE, Mr PHILIPS, Mr MAILLIOTTE, Mme CASTEL, Mr VANGOETHEN, Mme EROUART, Mr MARQUIZEAU, Mr MAMPASSI, Conseillers Municipaux

Etaient absents avec pouvoir :

Mme KYNDT pouvoir à Mr DEPLANQUE

Mr EL KAMEL pouvoir à Mr PHILIPS

Mme DATTIGNIE pouvoir à Mme DEPRICK

Mme ABOUCAYA pouvoir à Mr DUTHOIT

Mr MATHIEU pouvoir à Mr DELEBARRE

Mr DEREMETZ pouvoir à Mr VANGOETHEN

Etaient absents sans pouvoir :

Mr HUGUET

Mme PATOU

Mr PHILIPS est élu Secrétaire de Séance

Dossier n° 2019/5/79

COMMUNE DE MARQUETTE-LEZ-LILLE
CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 16 Décembre 2019

Nomenclature : 8.4

Délibération n°2019/5/79

**OBJET : DEMARCHE D'ELABORATION D'UNE VISION POUR LE
DEVELOPPEMENT DES BORDS DE DEULE D'ICI A 2040**

I. Rappel du contexte

Le secteur dit des « Bords de Deûle » s'étend de l'extrémité nord du parc de la Citadelle jusqu'à Wambrechies, sur les communes de La Madeleine, Saint-André-Lez-Lille et Marquette-Lez-Lille. L'histoire du développement de ce secteur aux portes de Lille est intimement liée au développement industriel autour du canal. Cette histoire porteuse d'un patrimoine riche a conduit, après la disparition des activités industrielles, à une situation de rupture du lien au canal. Les friches se sont développées et les villes ont tourné le dos à la Deûle.

Depuis des années déjà, la Métropole Européenne de Lille (MEL) œuvre à la valorisation du canal de la Deûle et de la Marque dont la confluence se trouve au cœur du secteur. La reconquête des friches, l'aménagement de la trame verte et bleue, parmi d'autres actions ont permis d'apporter des solutions à ce qui constitue un nouveau lien au canal.

La Deûle est désormais considérée comme un atout majeur du développement durable du territoire. Le SCoT de la métropole lilloise ainsi que le PLU2 reconnaissent les enjeux majeurs en termes d'exemplarité environnementale, architecturale et urbain et d'attractivité que constitue ce patrimoine.

Cette attractivité retrouvée des "Bords de Deûle" met en lumière les nombreux enjeux d'envergure métropolitaine que revêt le secteur. La présence de nombreux foncier à renouveler, malgré leurs contraintes liées à leur passé industrielle, constitue un potentiel que la métropole en lien avec les communes doit veiller à organiser, de manière à garantir l'atteinte des objectifs d'intérêt général attendus.

A titre d'illustration, le développement résidentiel projeté à l'horizon 2040 sur ce secteur pourrait représenter plus de 6 000 logements, soit l'équivalent de la ville de Wambrechies. Le territoire des Bords de Deûle présente, du fait de ses caractéristiques intrinsèques, un potentiel majeur pour répondre aux besoins des métropolitains et participer à l'attractivité de la Métropole Européenne de Lille.

Le potentiel de ce secteur de par son importance implique de nombreux défis métropolitains en matière de mobilité, d'environnement, d'urbanisme, de patrimoine, d'évolution des modes de vivre, et plus globalement, de faire la ville demain.

Fort de cette analyse, le Président de la Métropole en lien avec les communes prend la décision de définir ensemble une vision cohérente et ambitieuse du devenir du secteur Bords de Deûle d'ici à 2040. La démarche entreprise a pour objectif de définir une vision partagée et de trouver des solutions concrètes construites entre les différentes parties prenantes de ce territoire, qu'elles soient issues des mondes associatif, économique, institutionnel, ...

L'approche par les usages ainsi que la volonté d'explorer une nouvelle façon de construire une politique publique de développement territorial guident les travaux engagés.

La méthode d'élaboration de cette vision est inédite à l'échelle de la métropole, et même au-delà. Inédite dans sa méthode d'interpellation et de co-production sur un espace de cette envergure. La démarche constitue une expérimentation dans la méthodologie de construction d'un projet d'aménagement du territoire qui fait l'objet d'un POC (Proof of Concept) dans le cadre de la Lille capitale Mondial du Design.

II. Objet de la délibération

Démarche de définition de la vision partagée

La démarche du projet de territoire des Bords de Deûle a pour objectif de définir une vision partagée, dont la mise en œuvre prendra corps à travers des engagements mutuels définis par les acteurs de la démarche. Ces engagements développés ci-après donnent le cap de la méthode, de la gouvernance et des actions à mettre en œuvre. La finalité est bien de mettre en œuvre des actions concrètes qui répondent aux objectifs et in fine, aux besoins du territoire et de ses usagers.

Pour ce faire, un mode de travail et de pilotage singulier a été mis en œuvre entre la MEL et les communes de Saint-André-Lez-Lille, Marquette-lez-Lille et La Madeleine. Le pilotage a été effectué sous l'égide des Vice-Présidents en charge de l'aménagement du territoire, et de la mobilité et des transports publics.

La démarche s'appuie sur 2 principes : l'approche usager et la co-construction par le croisement des regards. La méthodologie design thinking employée a conduit à créer une dynamique créative et enrichissante associant différents acteurs du territoire, services de la MEL et des communes, et élus communaux et métropolitains.

Les participants de la démarche, quel que soit leur rôle ou leur responsabilités dans l'avenir de ce territoire sont tout d'abord rentrés dans une phase d'immersion par l'appréhension des usages existants et futurs, des enjeux du territoire et des besoins que les différents usagers pourraient avoir. Cette appréhension par l'usage, complétée de connaissances partagées du territoire, était un préalable nécessaire à la compréhension des problématiques en place.

A travers une démarche de co-construction basée sur 9 ateliers itératifs, les nombreuses idées collectivement construites ont permis de faire émerger des propositions aux usages futurs souhaités. Les phases de convergence ont conduit les participants à définir dans un premier temps des objectifs stratégiques puis dans un second temps 180 solutions concrètes pour répondre à l'ambition partagée.

Le croisement des regards, le recours à l'expertise d'usage, la diversité des profils des participants et l'envie d'œuvrer au devenir de ce territoire sont les clés de la réussite de la démarche. La très riche matière produite se concrétise dans une ambition partagée déclinée en 5 Intentions Stratégiques, et qui constituera la base de la stratégie de mise en œuvre.

L'ensemble des travaux de la démarche sur 2019 ont fait l'objet d'une restitution le 12 novembre. Les Vice-Présidents Bernard DELABY et Daniel JANSSENS ainsi que les maires des communes de La Madeleine, Saint André-lez-Lille et Marquette-Lez-Lille, ont présenté l'Ambition Bords de Deûle aux participants de la démarche initiée en début d'année. Cette restitution a été l'occasion de dévoiler l'identité graphique de la démarche et de donner rendez-vous à la Communauté Bords de Deûle pour la mise en œuvre de l'Ambition dès 2020.

Une vision déclinée en 5 intentions stratégiques, socle commun du projet de ce territoire

- La Deûle, un lien de nature pour les métropolitains comme pour les riverains;
- Une ville habitée répondant aux besoins de logements de tous les ménages;
- Une ville qui garantit la qualité architecturale et urbaine;
- Une ville animée;
- Une ville accessible par des déplacements durables.

Un document mis en annexe étaye cette ambition en développant, pour chacune des intentions stratégiques, des objectifs à considérer comme des caps à poursuivre. Il s'agira dans la suite de la démarche d'étudier plus précisément leurs faisabilités et leurs conditions d'opérationnalité.

Les fondements de la démarche à garantir

La démarche Bords de Deûle permet à la MEL et aux communes de réaffirmer collectivement leurs responsabilités d'acteurs publics dans la fabrication de la ville. Ensemble, les élus ont convenu de l'importance de rappeler les fonctions et le rôle des collectivités, à savoir :

- D'anticiper en définissant le Sens de l'intérêt général et métropolitain,
- De garantir l'implication citoyenne sur la démarche et les projets,
- De mieux prendre en compte l'usager et l'environnement,
- D'apporter des solutions concrètes au territoire,
- D'évaluer le résultat des actions engagées.

Des engagements majeurs sont proposés pour la mise en œuvre du projet de territoire :

- Décider collégialement entre la Mel et les communes,
- Etre garant de l'atteinte des objectifs,
- Déterminer les modalités d'association des citoyens,
- Préciser les modes de faire ensemble (partage d'information, la gestion urbaine, ...),
- Déterminer les attendus en matière de qualité environnementale, urbaine, architecturale, paysagère, ...

Les premières actions sur lesquelles s'engager

Les premières actions permettant la mise en œuvre du projet de territoire concernent la gouvernance et les modes de faire, politiques et techniques.

Il s'agit notamment de définir les modalités de gouvernance entre la MEL et les communes afin de garantir l'atteinte de l'Ambition.

A cet effet, il conviendra de :

- Mettre en place un Comité de pilotage et de suivi, associant les communes et la MEL, dont le champ d'intervention relève de la mise en œuvre et de l'évaluation de la démarche Bords de Deûle. Le Comité de pilotage et de suivi aura spécifiquement pour mission de contribuer, de valider et de suivre toute étude d'aménagement du territoire ou tout projet pré-opérationnel ou opérationnel sur le secteur Bord de Deûle.

- Mettre en place une Instance technique transversale, associant la MEL et les communes, qui pourrait s'appuyer sur une direction de projet, dont la mission est de piloter le développement du secteur et d'accompagner le Comité de pilotage et de suivi.

- Mettre en place un comité d'experts chargé d'apporter un avis au Comité de pilotage et de suivi sur les projets dès la phase de conception jusqu'à leur évaluation pour en assurer la cohérence et l'adéquation entre l'Ambition et les attentes des usagers.

- Maintenir et formaliser les principes de participation citoyenne en s'appuyant sur la charte de la MEL. L'implication citoyenne permet de prendre en compte les usages d'aujourd'hui et de demain et de garantir ainsi la cohérence et l'appropriation de la démarche.

Garantir dès maintenant l'atteinte de l'ambition par la mise en place d'outils de compétence MEL:

Considérant les Bords de Deûle comme un secteur d'enjeu métropolitain dont le développement doit être exemplaire, une synergie devra s'opérer entre la démarche Bords de Deûle et les démarches stratégiques métropolitaines engagées notamment en matière de mobilité, d'habitat, d'environnement, de climat, d'air et d'énergie, de développement économique et d'implication citoyenne, ... afin d'assurer la cohérence de l'action territoriale aux niveaux métropolitain et local

A ce titre et de manière coordonnée, il est proposé de :

- lancer, dès 2020, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception urbaine et programmatique de l'ambition. L'objectif de cette étude est de traduire l'ambition Bords de Deûle de manière programmatique et spatialisée et de la décliner par secteurs, en schémas d'aménagement.

- lancer, dès la mi-2020, une étude déplacements et circulation pour accompagner l'approche programmatique territoriale et urbaine. Cette étude serait menée en lien avec les études liées au Schéma Directeur des Infrastructures de Transport.

- mettre en place un outil de veille foncière afin de parfaire la connaissance de l'ensemble des mutations foncières et de faire éventuellement l'usage du droit de préemption urbain en cas de mutation impactante pour le devenir de Bords de Deûle.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au conseil :

1. De valider l'ambition métropolitaine du secteur à travers les 5 intentions stratégiques et leurs déclinaisons,
2. D'acter les fondements et les engagements de la démarche "Une vision pour les Bords de Deûle d'ici à 2040" comme cadre structurant de la démarche,
3. De s'engager dans les premières actions à poursuivre sur 2020, en matière de gouvernance, et de modalités de poursuites opérationnelles,
4. De mettre en œuvre un périmètre de veille foncière,
5. De lancer, en partenariat avec la MEL, un accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine afin d'assurer la définition du projet urbain, d'en assurer la mise en œuvre et le suivi.

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Fait en séance à Marquette-lez-Lille, les jour, mois et an ci-dessus.
(suivent les signatures)

POUR EXPEDITION CONFORME,

Envoyé en préfecture le 18/12/2019

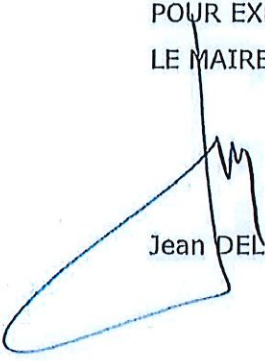
Reçu en préfecture le 18/12/2019

Affiché le

SLOW

ID : 059-215903865-20191216-2019579-DE

POUR EXPEDITION CONFORME,
LE MAIRE,


Jean DELEBARRE

Envoyé en préfecture le 18/12/2019

Reçu en préfecture le 18/12/2019

Affiché le

SLO

ID : 059-215903865-20191216-2019579-DE

Bords de Deûle



UN LIEN ENTRE NATURE ET VILLE

Une vision partagée pour les bords de Deûle à l'horizon 2040



Une vision partagée pour les Bords de Deûle à l'horizon 2040

La Deûle constitue la colonne vertébrale, le lien à la fois naturel et historique d'un territoire situé aux portes du centre de Lille et composé des communes de La Madeleine, Saint-André et Marquette-lez-Lille. La mutation de cet espace de tradition industrielle offre une réelle opportunité d'améliorer le cadre de vie des habitants. Sa requalification profonde doit aussi contribuer à l'attractivité et au développement plus durable de la Métropole.

Fort de ces enjeux, le Président de la MEL lançait le 19 décembre 2018 une démarche visant à définir une ambition commune pour les Bords de Deûle d'ici 2040. Une démarche de projet de territoire totalement inédite dans sa méthode.

La MEL a en effet souhaité placer les usages au cœur du processus : quels sont les besoins ? Quelles sont les attentes en matière de nature, de loisirs, d'animation, de déplacement, de logement et de qualité de vie ? À la croisée du Design Thinking et de l'urbanisme, cette approche innovante s'est doublée d'une dynamique de co-construction, en associant les parties prenantes du territoire (associations, acteurs économiques, opérateurs immobiliers...), les élus de la MEL et ceux des communes concernées.

Durant 6 mois, des ateliers ont permis de croiser les regards, de faire émerger les enjeux, d'identifier des solutions. Chacun des participants a pu contribuer, selon son niveau d'expertise technique et/ou d'usage, ses responsabilités et son rôle au sein du territoire, à l'expression d'une ambition pour les Bords de Deûle.

Et c'est in fine sur la base d'une grande richesse de contributions que les élus ont pu identifier des « lignes de forces » et affirmer une vraie vision pour l'avenir de ce territoire.



Envoyé en préfecture le 18/12/2019

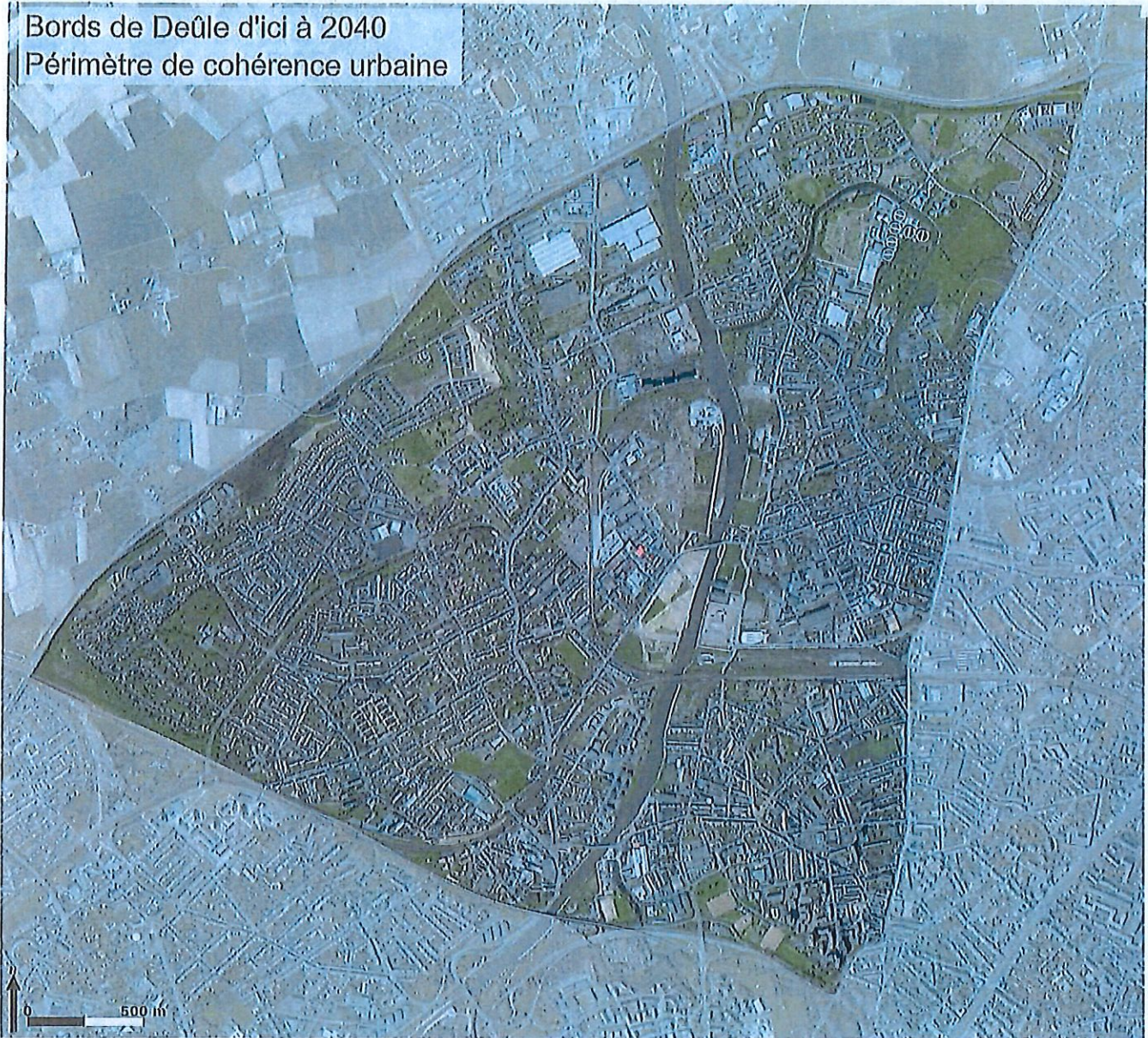
Reçu en préfecture le 18/12/2019

Affiché le

SLO

ID : 059-215903865-20191216-2019579-DE

Bords de Deûle d'ici à 2040
Périmètre de cohérence urbaine





Bords de Deûle en 2040 : une Ambition, 5 Intentions Stratégiques

La Deûle, un lien de nature pour les métropolitains et les riverains

Le territoire «Bords de Deûle» et le canal qui le traverse occupent une place essentielle dans la trame verte et bleue métropolitaine. La préservation des milieux remarquables, la création de nouvelles zones naturelles, le traitement végétal des espaces extérieurs, les plantations d'arbres et la végétalisation des berges contribuent au renforcement de la biodiversité et des corridors écologiques de la Deûle et de la Marque.

Au fil des projets, la Deûle change d'image : le canal, longtemps vu comme industriel et urbain, se transforme en un cours d'eau au caractère plus naturel. La naissance de ce véritable cœur de nature en milieu urbain répond à l'important besoin de nature exprimé par la population. Situé aux portes de Lille et facilement accessible, il offre aux riverains et aux métropolitains un environnement idéal pour se détendre, se promener, s'adonner aux loisirs de plein d'air.

Source de bien-être pour les habitants, les Bords de Deûle participent aussi à la restauration du cycle naturel de l'eau, au retour de la biodiversité, à la réduction des pollutions et nuisances en secteur urbain ainsi qu'au stockage du CO₂, essentiel dans la lutte contre le changement climatique.

Autant de services rendus qui, associés à la mise en valeur du paysage et du patrimoine local, font des Bords de Deûle un bien commun et une entité singulière de la Métropole.



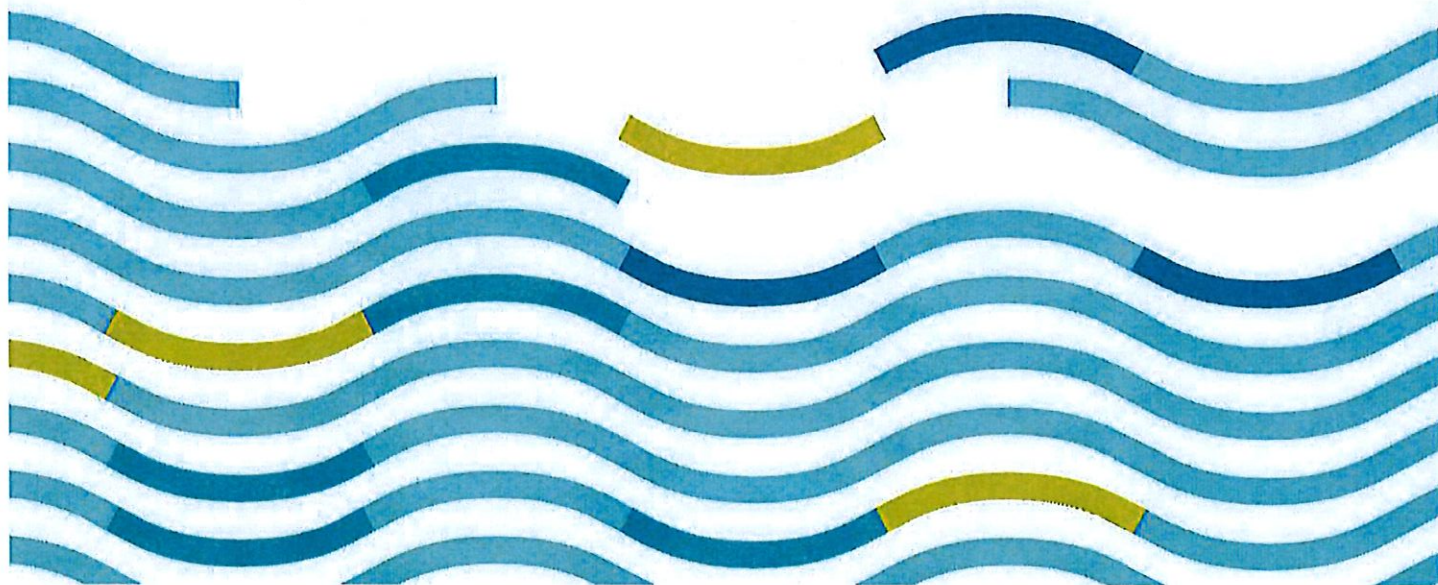
Une ville animée

Une vraie vie de quartier s'installe en Bords de Deûle. La mixité des logements, associée à un large éventail d'activités, d'équipements et de services de proximité contribuent à animer le secteur en continu. Quotidiennement, aux usagers qui y résident, s'ajoutent ceux qui viennent y travailler, consommer, s'y divertir...

L'ensemble s'organise en différentes centralités pour mieux répondre aux besoins du quotidien, tout en favorisant la rencontre et le partage. L'espace public joue un rôle central. Les parcs, jardins ou places sont propices aux loisirs et à la détente, tandis que les lieux de travail bénéficient d'un cadre urbain végétalisé et de qualité. En bordure des espaces publics créés ou réaménagés, les rez-de-chaussée s'animent et accueillent services et activités, contribuant à rendre les quartiers vivants. L'offre économique ainsi enrichie contribue au dynamisme du secteur et à son ouverture sur la Métropole.

Dans le même temps, Bords de Deûle devient une destination « nature, loisirs et patrimoine » pour les métropolitains et les visiteurs. Facilement accessibles, le cours d'eau et ses abords sont un lieu privilégié de promenade, de pratique sportive et de découverte du patrimoine. L'expression artistique y trouve également une place de choix, tout comme les événements culturels et sportifs de rayonnement métropolitain qui peuvent compter sur le canal ou ses espaces publics majeurs.

Avec le développement conjoint des capacités de séjour (restauration, hébergement, commerces...), « Bords de Deûle » s'inscrit pleinement dans le parcours touristique métropolitain.



Une Ville habitée, répondant aux besoins de logements de tous les ménages

La démarche Bords de Deûle veille à ce que chaque catégorie de ménage puisse bénéficier d'un habitat correspondant à ses besoins, ses attentes et ses revenus. Les programmations de nouveaux logements contribuent ainsi à la mixité sociale et entre générations, en évitant toute ségrégation par secteur.

Qu'elle s'adresse aux locataires ou aux propriétaires occupants, l'offre ainsi générée, apporte des réponses aux nouvelles aspirations en matière de modes de vie et de confort. La conception même des logements intègre dès l'amont les facilités d'usage et l'optimisation des charges pour les habitants, en lien avec les collectivités vigilantes sur la gestion des futurs quartiers. Les nouvelles constructions se caractérisent par la haute qualité de leur conception environnementale, énergétique et architecturale, à l'intérieur des logements comme à l'extérieur.

Habiter Bords de Deûle, c'est aussi bénéficier d'un environnement de proximité privilégié. Les ensembles collectifs disposent de nombreux espaces extérieurs communs, végétalisés et sécurisés, à vocation récréative et d'agrément des familles (aires de jeux pour les enfants...), voire productives (agriculture urbaine, potagers partagés...).

Une Ville qui garantit la qualité architecturale, paysagère et urbaine

Révélés et mis en valeur par leurs aménagements, le canal et ses abords sont porteurs d'une identité forte qui rayonne à l'échelle du quartier. La qualité du paysage bâti et non bâti depuis la Deûle fait ainsi l'objet d'une vigilance constante des collectivités, garantes du respect des exigences définies dans le document d'urbanisme.

En amont de chaque projet, des dispositifs permettent d'accompagner les opérateurs et concepteurs, avec l'appui d'experts. Les nouveaux sites aménagés s'insèrent dans les centralités existantes ou en créent de nouvelles, complémentaires. Le réseau de voiries et d'espaces publics s'organise en conséquence pour relier ces sites au reste de la ville et au canal. Les espaces publics eux-mêmes sont gérés de manière à répondre aux besoins des usagers et anticiper tout risque de conflits d'usages.

Pour garantir leur bonne intégration dans leur environnement urbain et paysager, les projets répondent à des consignes strictes (hauteur, alignement, retrait...). La valorisation du patrimoine « déjà-là » est recherchée. De même, tout nouveau langage architectural ou paysager intègre l'histoire et l'esprit des lieux, notamment dans son rapport à la Deûle. Des gestes architecturaux témoignent de la volonté d'innovation de ce secteur. De quoi renforcer l'identité du territoire et son rayonnement métropolitain.

« Bords de Deûle » fait ainsi figure de territoire exemplaire sur le plan de sa conception urbaine et architecturale, mais aussi au regard des réponses apportées aux enjeux énergétiques et climatiques. Le souci de réduire les impacts des activités humaines sur l'environnement y est constant. Des structures et des dispositifs permettent aux habitants de les accompagner dans leur changement vers des modes de consommation et des comportements plus vertueux.



Une Ville accessible par des déplacements durables

À proximité du cœur métropolitain, l'accessibilité de Bords de Deûle est parmi les plus aisées de la Métropole. Elle s'appuie sur une offre de transports en commun efficace et calibrée qui dessert le secteur et le connecte aux autres centralités métropolitaines, le tout articulé autour de pôles d'échanges principaux où convergent les différents modes de transport, et de points relais secondaires.

L'attractivité des Bords de Deûle génère des nouveaux flux « domicile-travail » et de loisirs qui privilégient les modes de déplacements alternatifs à la voiture. Outre le renforcement du transport collectif, les mobilités douces sont favorisées par des itinéraires sécurisés le long de la Deûle et au-delà. La pratique de la marche est aussi encouragée par la proximité des équipements et services liée au renforcement des centralités, mais aussi par l'aménagement d'espaces publics apaisés et confortables. Les zones de stationnement sont calibrées au plus juste, de manière à favoriser les mobilités sans nuire au paysage urbain. Plus globalement, le traitement adapté des voiries et cheminements favorise la cohabitation entre usagers.

Tant sur ses berges que sur l'eau, le canal lui-même devient un axe de déplacement journalier de personnes et de marchandises, contribuant à la décongestion des routes de la métropole.

Une gouvernance spécifique, gage d'une démarche inscrite dans la durée

La réussite de ce projet de territoire repose sur une démarche novatrice associant collectivités et acteurs du territoire. Tout au long de sa mise en œuvre, des dispositifs d'implication citoyenne permettent de partager, concerter et co-construire des solutions.

Dans sa réponse aux objectifs fixés, Bords de Deûle connaît un développement urbain maîtrisé grâce à une ligne de conduite partagée entre acteurs, une relation renouvelée avec les opérateurs ainsi qu'un dialogue continu avec les habitants.

La sensibilisation en amont, l'adhésion au projet, l'accompagnement au changement de comportements, les nouvelles pratiques d'usages collectifs contribuent à faire émerger la nouvelle identité des Bords de Deûle. Et avec elle une mutation sociale fondée sur la solidarité, la richesse d'initiatives collectives, la convivialité et l'ouverture sur l'extérieur.